

**DECISION**

**OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine.**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Le Président de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté en date du 07 octobre 2022, devenu exécutoire à compter du 11 octobre 2022, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Autonomie :

- M. CALARCO Battesimo, propriétaire occupant très modeste.
- M. DUQUENNE Philippe, propriétaire occupant modeste.
- Mme DZIECIOLOWSKI Tadeusz, propriétaire occupant modeste.
- Mme GUILLEMINOT Sylvie, propriétaire occupant modeste.
- M. MARTIN Patrick, propriétaire occupant très modeste.

Au titre du programme Logement Conventionné Social :

- SCI ELISSA – Mme OUESLATI, propriétaire bailleur

Au titre du programme Façade :

- Mme DREMAUX Stéphanie, propriétaire bailleur

Au titre du programme Economie d'Energie – AVANCE :

- M. BOUSCARAT Bruno, propriétaire occupant très modeste.
- M. BRUNOS René, propriétaire occupant très modeste.

- M. CHANDET André, propriétaire occupant très modeste.
- Mme CHARRIER/SENATI Ingrid, propriétaire occupant très modeste.
- M. FONTAINE Tony, propriétaire occupant très modeste.
- Mme LABAUNE Maryse, propriétaire occupant très modeste.
- Mme LB Danielle, propriétaire occupant très modeste.
- M. THOMAS Joannu, propriétaire occupant très modeste.
- M. MOREAU René Jean, propriétaire occupant très modeste.

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 1146,02 € à M. CALARCO Battesimo
  - D'accorder une aide d'un montant de 439,27 € à M. DUQUENNE Philippe
  - D'accorder une aide d'un montant de 658,29 € à Mme DZIECIOLOWSKI Tadeusz
  - D'accorder une aide d'un montant de 316,00 € à Mme GUILLEMINOT Sylvie
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 457,95 € à M. MARTIN Patrick
  - D'accorder une aide d'un montant de 11 376,17 € à SCI ELISSA – Mme OUESLATI
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 305,60 € à Mme DREMAUX Stéphanie
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. BOUSCARAT Bruno
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. BRUNOS René
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. CHANDET André
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme CHARRIER/SENATI Ingrid
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. FONTAINE Tony
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme LABAUNE Maryse
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme LB Danielle
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. THOMAS Joannu
  - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. MOREAU René Jean
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
  - La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 14 novembre 2023

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 novembre 2023  
et publié, affiché ou notifié le 20 novembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES

